
RAPPORT DES FAITS SAILLANTS POUR LE RAPPORT FINANCIER 2025

PRÉSENTÉ LE 3 JUIN 2026
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE



SOMMAIRE

3 Mot du maire	9 Analyse de l'excédent (déficit)
4 En 60 secondes	10-12 Endettement
5-6 Comparatif du rapport financier 2024-2025	13 Affectations – Activités d'investissement
7 Comparatif des revenus – budget vs réel	14 Affectations – Surplus et réserves
8 Comparatif des charges – budget vs réel	15-16 Rémunération des élus

Mot du maire

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous soumettre les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 de la Municipalité de Sainte-Mélanie, lequel a été déposé à la séance ordinaire du 3 juin 2026.

La vérification externe des livres de la Municipalité de Sainte-Mélanie a été effectuée par MNP S.E.N.C.R.L./s.r.l. Le vérificateur externe est d'avis que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Mélanie au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Hugues Hénault

MAIRE DE SAINTE-MÉLANIE

EN 60 SECONDES

Faits saillants



918 371 \$

Résultat de l'exercice
fiscal 2025



1 782 985 \$

Surplus libre au
31 décembre



1 305 921 \$

Réserves et
fonds réservés



3 225 649 \$

Dette à long
terme

Facteurs de l'excédent

- ✓ Taxe de bienvenue → 80 000 \$ supérieur au budget
- ✓ Revenu d'intérêt → surplus de 55 000 \$ par rapport au budget
- ✓ Contrat de déneigement* → Économie de 50 000 \$ par rapport au budget
- ✓ Provision pour bris Aqueduc et Égout → 70 000 \$ sous les prévisions

* Nouveau fournisseur

COMPARATIF DU RAPPORT FINANCIER

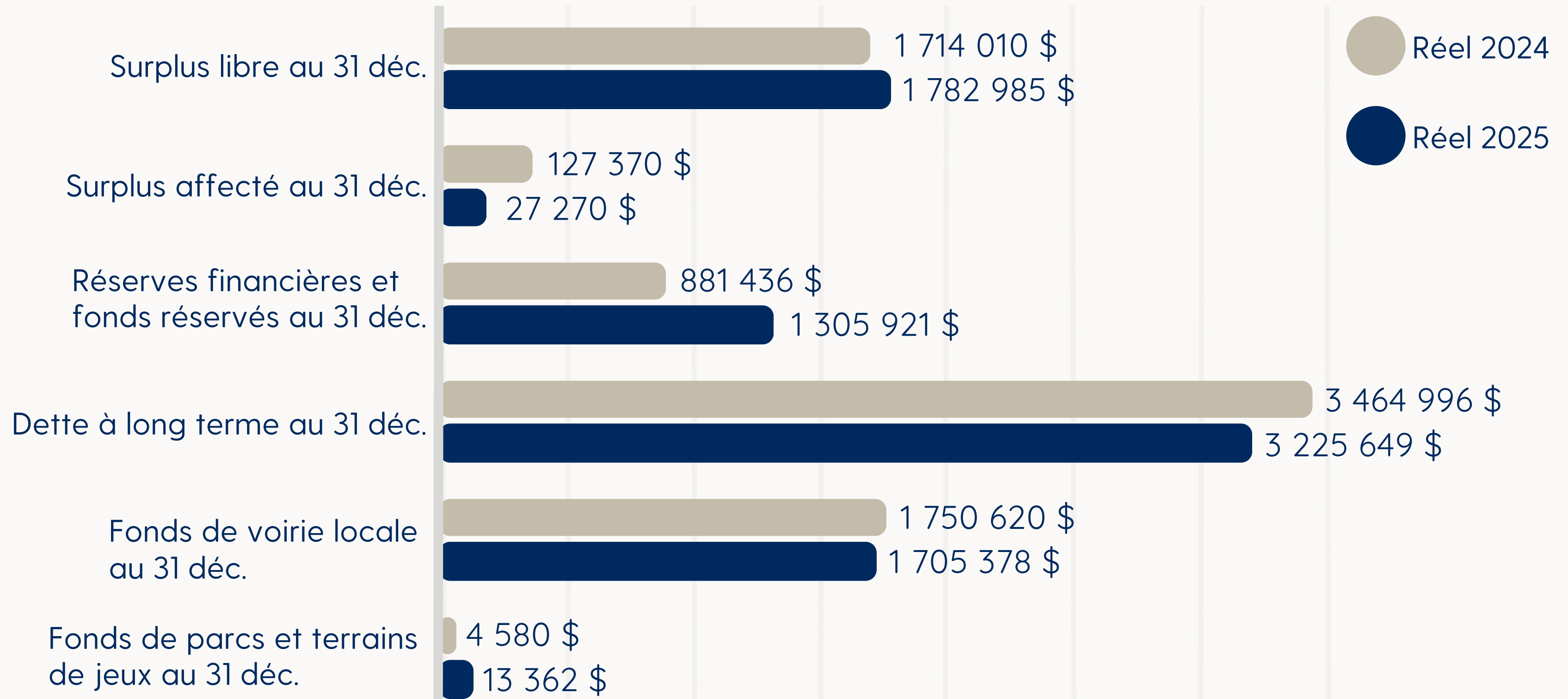
2024 - 2025

Administration municipale	Réel 2024 (redressé)	Budget 2025	Réel 2025
Revenus	9 254 138 \$	6 081 015 \$	7 172 256 \$
Dépenses	-5 703 076 \$	-5 869 111 \$	-6 254 465 \$
Éléments de conciliation à des fins fiscales*	391 686 \$	-211 904 \$	776 719 \$
Revenus d'investissement	-2 700 888 \$	-\$	-776 139 \$
Excédent de l'exercice	1 241 860 \$	-\$	918 371 \$

****Conciliation fiscale :** Ajustements exigés par les règles municipales pour passer du résultat comptable au résultat servant au budget (amortissement, remboursement de dette, affectation, etc.)

COMPARATIF DU RAPPORT FINANCIER

2024 - 2025 (SUITE)



COMPARATIF DES REVENUS

BUDGET VS RÉEL 2025

TRANSFERTS

- Des revenus non budgétés ont été enregistrés, notamment :
- a) Aide financière provenant du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) d'environ 230 500 \$;
 - b) Aide financière provenant du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) d'environ 46 500 \$;
 - c) Compensation pour la collecte sélective de 66 000 \$;
 - d) Contribution financière de Desjardins pour la construction de terrains de tennis et pickleball de 150 000 \$.

SERVICES RENDUS

- D'autres écarts positifs sont attribuables à :
- a) Remboursement d'assurances à la suite d'un vol et de bris d'équipements pour environ 20 500 \$;
 - b) Revenus de loisir supérieurs au budget d'environ 38 400 \$.

COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES

Hausse attribuable au nouveau rôle triennal de l'école primaire Sainte-Hélène

Revenus	Budget 2025	Réel 2025
Taxes	4 979 882 \$	5 024 775 \$
Compensation tenant lieu de taxes	10 042 \$	36 209 \$
Transferts	415 324 \$	908 419 \$
Services rendus	182 348 \$	248 817 \$
Imposition de droits	435 419 \$	855 094 \$
Amendes et pénalités	8 000 \$	15 030 \$
Autres revenus d'intérêts	50 000 \$	107 016 \$
Autres revenus	0 \$	-23 104 \$
Total des revenus	6 081 015 \$	7 172 256 \$

AUTRES REVENUS

Perte sur disposition d'actifs volés et endommagés.

IMPOSITION DE DROITS

- Les écarts suivants ont également été constatés :
- a) Droits de mutation immobilière supérieurs au budget d'environ 80 000 \$;
 - b) Utilisation du fonds de voirie locale de 585 500 \$, soit 344 700 \$ de plus que le budget prévu de 240 800 \$:
 - b.1) 236 500 \$ pour des dépenses de fonctionnement ;
 - b.2) 349 000 \$ pour des dépenses d'investissement, principalement en lien avec les travaux de réfection du ponceau du rang du Pied-de-la-Montagne.

AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS

- Sur le plan des autres revenus d'intérêts :
- a) Intérêts bancaires supérieurs au budget d'environ 25 000 \$;
 - b) Intérêts sur arrérages supérieurs au budget d'environ 30 000 \$.

COMPARATIF DES CHARGES

BUDGET VS RÉEL 2025

TRANSPORTS

Cette économie découle principalement de :

- a) Nouveau contrat de déneigement signé en 2025, générant une économie de 50 000 \$;
- b) Entretien routier inférieur aux prévisions d'environ 60 000 \$.

LOISIRS ET CULTURE

Sur le plan des loisirs et de la culture :

- a) Plan directeur des loisirs reporté en 2026, pour un impact de 30 000 \$;
- b) Salaires inférieurs aux prévisions d'environ 50 000 \$;
- c) Dépenses liées à la politique culturelle inférieures aux prévisions d'environ 7 000 \$.

Charges	Budget 2025	Réel 2025
Administration générale	1 187 421 \$	1 187 456 \$
Sécurité publique	759 568 \$	737 606 \$
Transport	1 656 181 \$	1 501 353 \$
Hygiène du milieu	830 493 \$	726 880 \$
Santé et bien-être	29 618 \$	21 653 \$
Aménagement, urbanisme et développement	498 062 \$	503 409 \$
Loisirs et culture	762 558 \$	646 162 \$
Frais de financement	145 210 \$	143 090 \$
Amortissement des immobilisations	0 \$	786 856 \$
Total des charges	5 869 111 \$	6 254 465 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

D'autres écarts ont été relevés :

- a) Vidanges d'égout inférieures aux prévisions d'environ 25 000 \$;
- b) Provision pour bris et augmentation des réserves financières d'environ 70 000 \$.

Analyse de l'excédent (déficit) de l'exercice et conciliation à des fins fiscales – 2025

REVENU D'INVESTISSEMENT

Voir les points Transferts a, b, d et Imposition de droits b.2. (voir page 7)

REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME

Le remboursement de la dette à long terme s'élève à 116 028 \$, réparti sur 11 règlements d'emprunt. (voir page 10,11 et 12)

	Budget 2025	Réel 2025
Excédent (déficit) de l'exercice	211 904 \$	917 791 \$
Revenus d'investissement	0 \$	-776 139 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice <u>avant conciliation</u> à des fins fiscales	211 904 \$	141 652 \$

	Budget 2025	Réel 2025
Amortissement des immobilisations	0 \$	786 856 \$
Remboursement de la dette à long terme	-116 028 \$	-116 028 \$
Affectations - Activités d'investissement	-408 000 \$	-247 153 \$
Affectations de surplus et réserves	312 124 \$	329 940 \$
Autres éléments de conciliation	0 \$	23 104 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice <u>après conciliation</u> à des fins fiscales	0 \$	918 371

AFFECTATIONS

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les affectations aux activités d'investissement, soit les dépenses effectuées à même le fonds général de la Municipalité, totalisent 247 153 \$. (voir page 13)

AFFECTATIONS DE SURPLUS ET RÉSERVES

Les affectations de surplus en cours d'exercice totalisent 329 940 \$. (voir page 14)

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE APRÈS CONCILIATION À DES FINS FISCALES

L'Excédent de fonctionnement à des fins fiscales pour l'année 2025 s'établit à 918 371\$.

**Excédent de l'exercice → Résultat comptable de l'année

**Excédent de fonctionnement à des fins fiscales → Résultat utilisé pour la logique "budget/taxation" qui vient augmenter le surplus libre.

ENDETTEMENT

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 647-2022 Tax. secteur

Travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le 1er rang et la rue Beaulieu, voirie et travaux connexes.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 593-2018 Tax. secteur

Quote-part relative aux coûts d'immobilisation de la centrale d'eau potable de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée afin de desservir le Domaine Carillon.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 592-2018 Tax. secteur

Travaux de construction d'infrastructures (aqueduc et rue) et travaux connexes sur la rue des Cosmos (lot 88-177 – phase VI).

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 444-2003 Tax. secteur

Travaux de captage, d'alimentation et d'emmagasiner de l'eau potable du réseau d'aqueduc du village.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 494-2007 Tax. secteur

Travaux de construction d'infrastructures (aqueduc, égout et rue) et travaux connexes sur un prolongement de la rue des Muguets.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 505-2008 Tax. secteur

Travaux de construction d'infrastructures (aqueduc, égout et rue) et travaux connexes sur les rues des Pivoines et des Orchidées..

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 529-2010 Tax. secteur

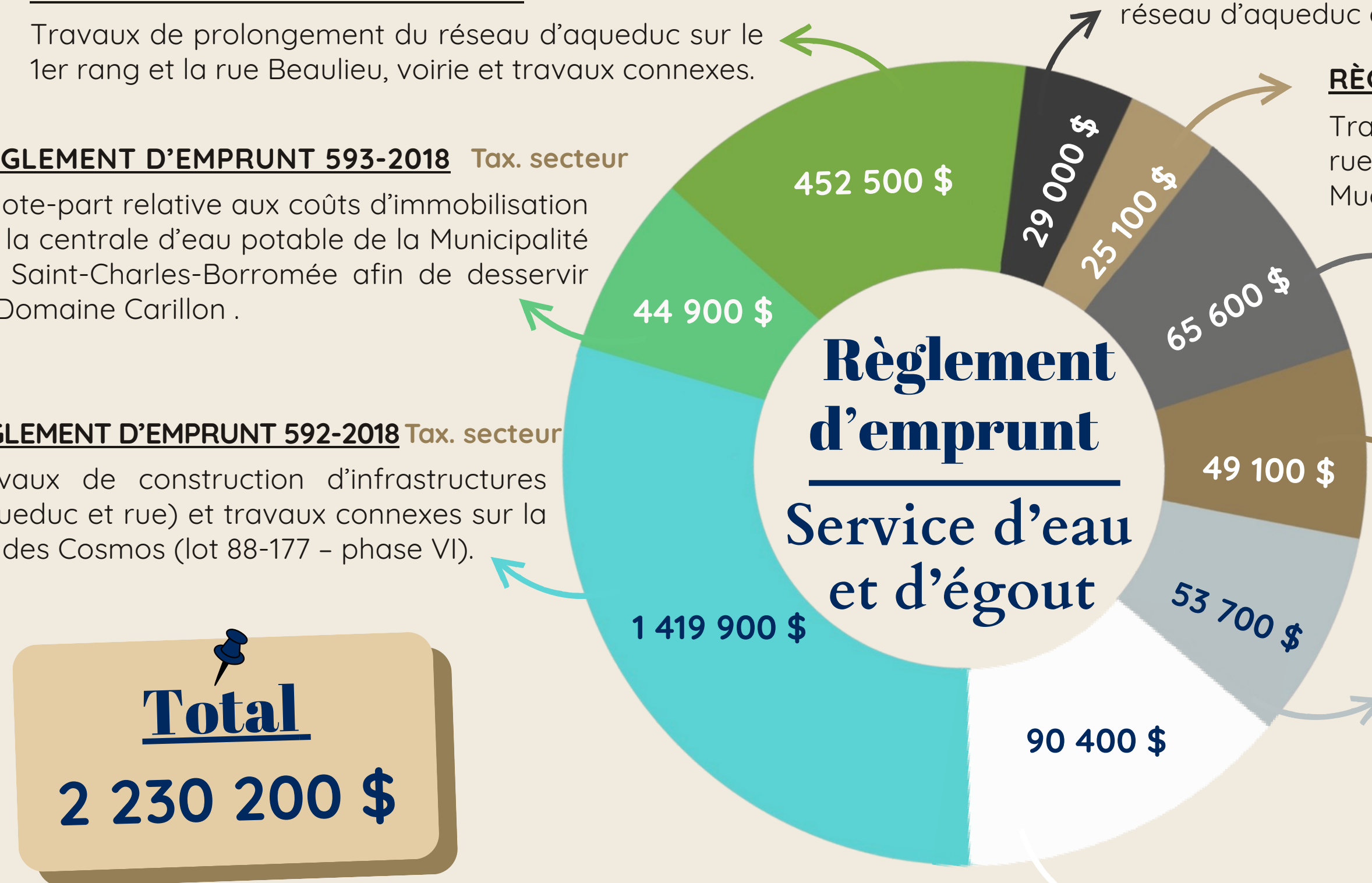
Travaux de construction d'infrastructures (aqueduc, égout et rue) et travaux connexes sur une partie de la rue des Jonquilles et la rue des Iris.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 544-2012 Tax. secteur

Travaux de construction d'infrastructures (aqueduc, égout et rue) et travaux connexes sur une partie de la rue des Jonquilles.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 565-2015 Tax. secteur

Travaux de construction d'infrastructures (aqueduc et rue) et travaux connexes sur la rue des Cosmos (lot 88-177 – phase VI).



Total

2 230 200 \$

****Taxation par secteur :** Imposition selon le secteur précisé au règlement (ex. : quartier, abonnés de l'aqueduc, etc.)

****Taxation à l'ensemble :** Imposition répartie sur l'ensemble des citoyens de Sainte-Mélanie

ENDETTEMENT

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 637-2022 Tax. secteur

Travaux de pavage sur la rue des Cosmos.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 636-2022 Tax. secteur

Travaux de pavage sur la rue du Boisé.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 534-2011 Tax. ensemble

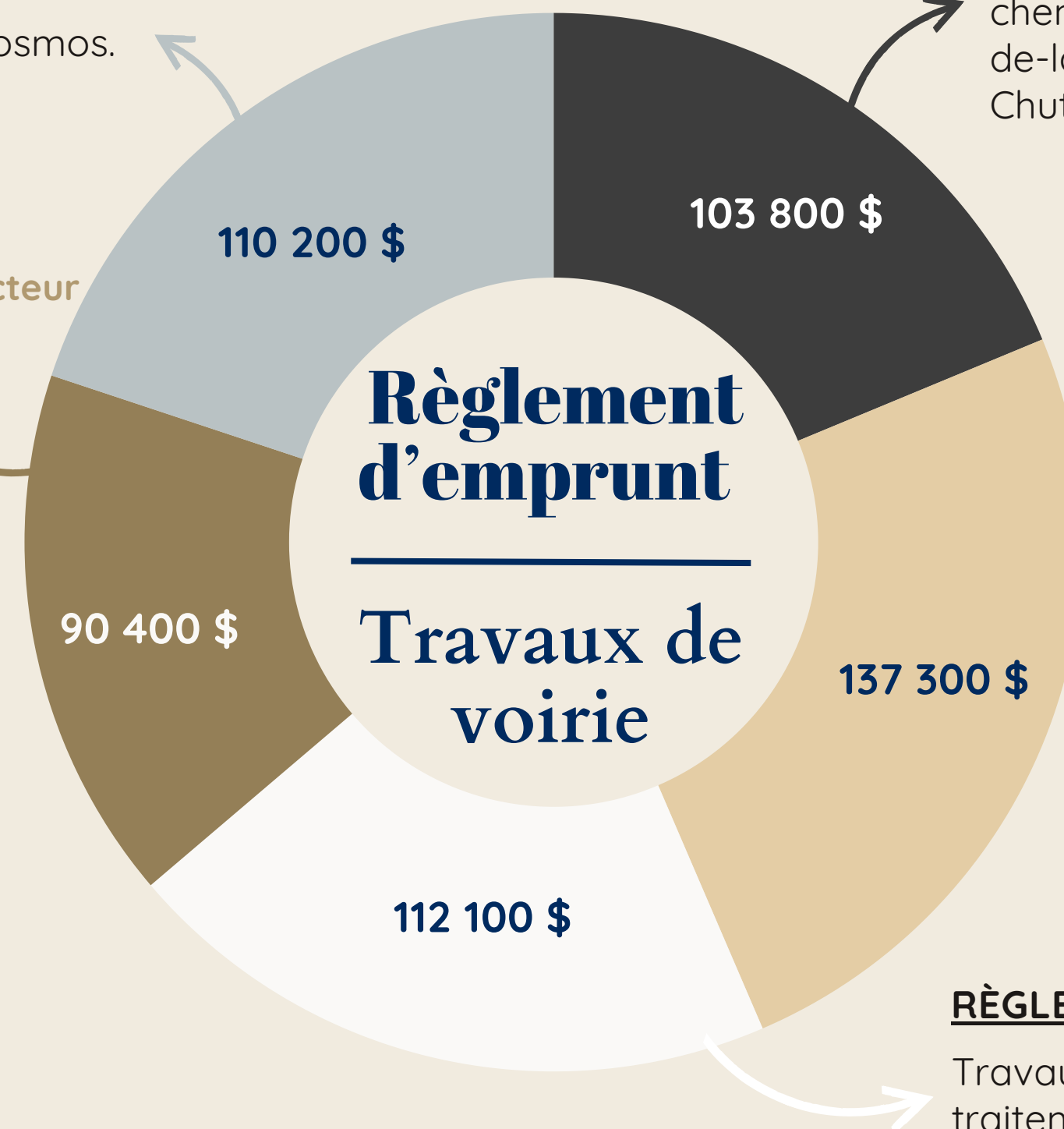
Travaux de voirie, de pavage et travaux connexes sur le chemin du 1er rang, une partie du chemin du rang du Pied-de-la-Montagne (Est et Ouest), une partie de la route de la Chute, une partie du chemin du 2e Rang.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 588-2018 Tax. ensemble

Travaux de voirie, de pavage et travaux connexes sur une partie du chemin du Lac Nord.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 606-2020 Tax. ensemble

Travaux de voirie, de remplacement de ponceaux, de traitement de surface et travaux connexes sur le chemin du 7e Rang Ouest.



Total

553 800 \$

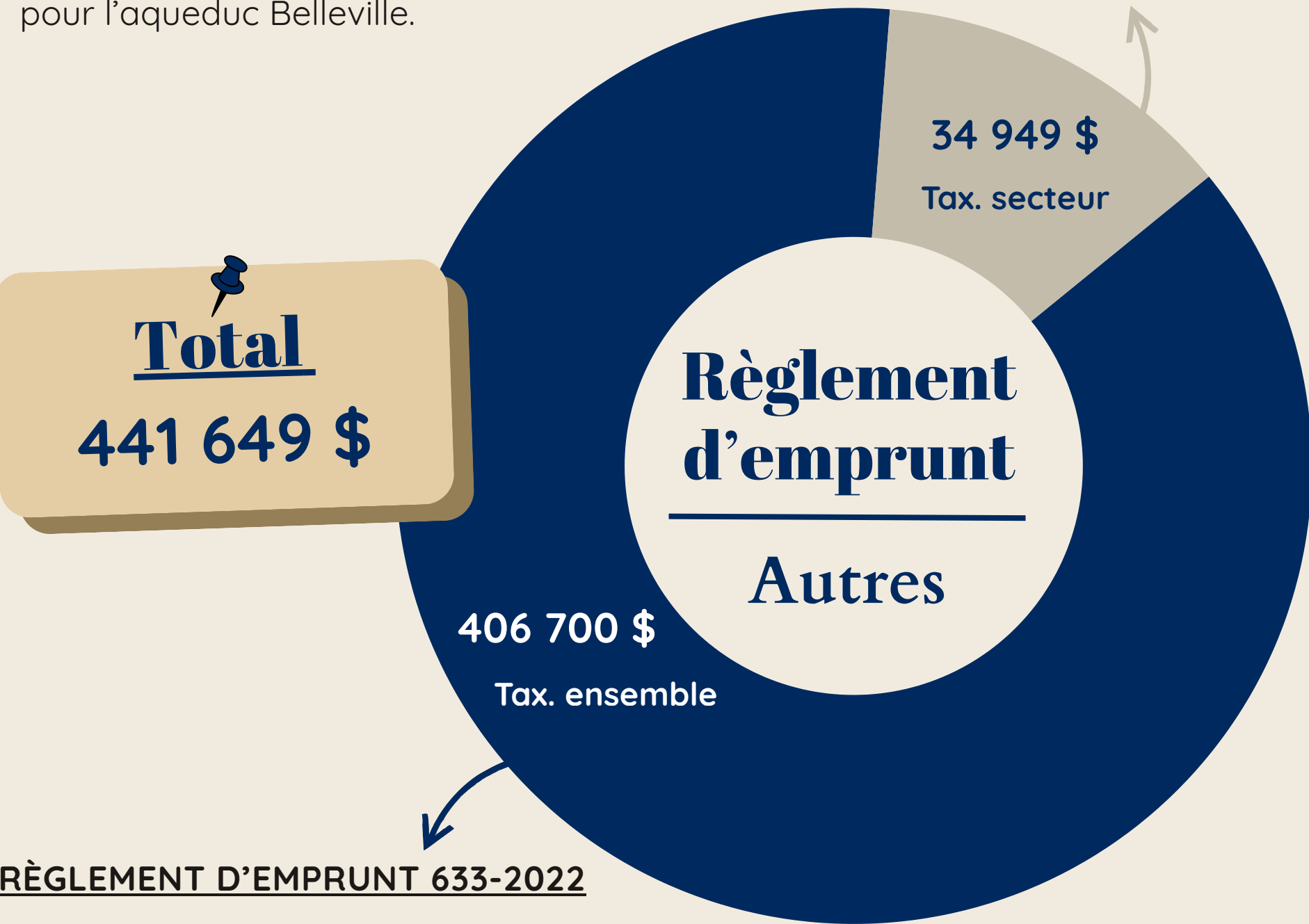
****Taxation par secteur :** Imposition selon le secteur précisé au règlement (ex. : quartier, abonnés de l'aqueduc, etc.)

****Taxation à l'ensemble :** Imposition répartie sur l'ensemble des citoyens de Sainte-Mélanie

ENDETTEMENT

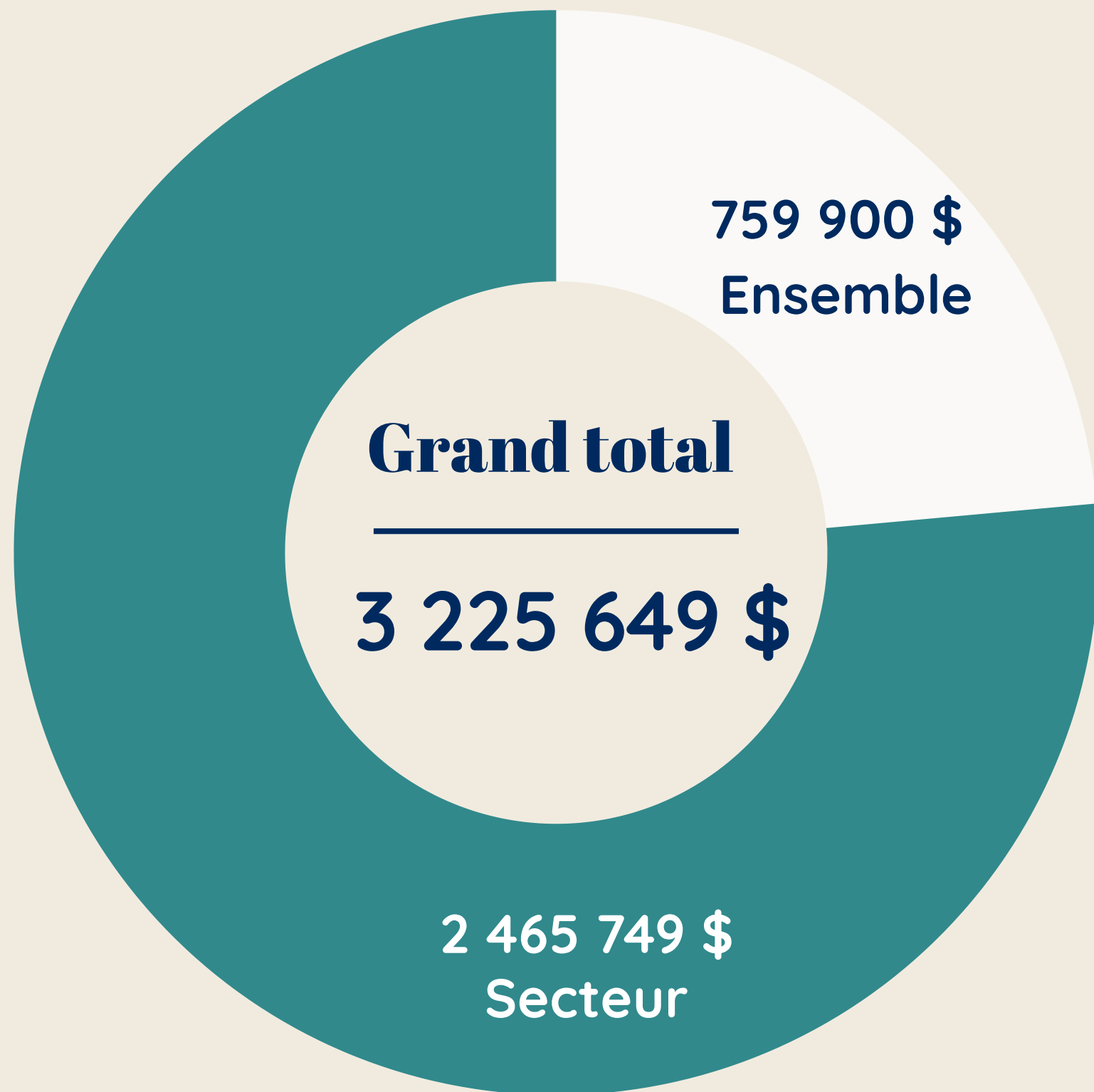
PORTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Portion du règlement d'emprunt de la Municipalité de Saint-Félix-de-valois pour l'aqueduc Belleville.



RÈGLEMENT D'EMPRUNT 633-2022

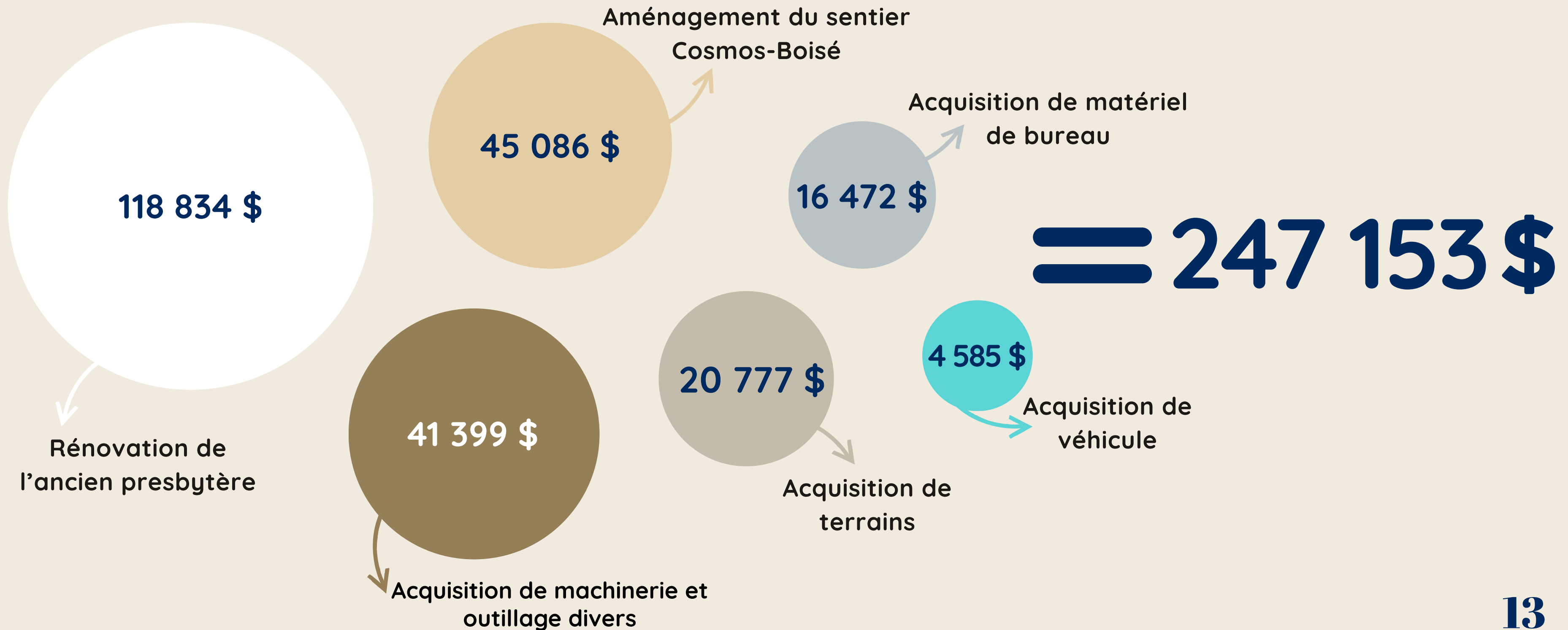
Acquisition du 21, rue Louis-Charles-Panet.



****Taxation par secteur :** Imposition selon le secteur précisé au règlement (ex. : quartier, abonnés de l'aqueduc, etc.)
****Taxation à l'ensemble :** Imposition répartie sur l'ensemble des citoyens de Sainte-Mélanie

AFFECTATIONS

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT



AFFECTATIONS - SURPLUS ET RÉSERVES



RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération des élus municipaux pour l'année 2025

Élus	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organisme mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération	Allocation de dépenses	Rémunération	Allocation de dépenses
Louis Freyd	Maire	17 648 \$	8 824 \$	11 058 \$	5 529 \$
Daniel Richer	Maire suppléant	5 588 \$	2 794 \$		
Jeanne Gauthier	Conseillère	5 883 \$	2 941 \$		
Evens Landreville-Nadeau	Conseiller	5 000 \$	2 500 \$		
Marie-France Bouchard	Conseillère	5 883 \$	2 941 \$		
Michel Bernier	Conseiller	2 646 \$	1 323 \$		
Karine Séguin	Conseillère	3 530 \$	1 765 \$		
		56 770 \$	28 381 \$	12 638 \$	6 319 \$

*La rémunération exclut les charges sociales

LOUIS FREYD	DANIEL RICHER	JEANNE GAUTHIER	EVENS LANDREVILLE-NADEAU	MARIE-FRANCE BOUCHARD	MICHEL BERNIER	KARINE SÉGUIN	GRAND TOTAL
43 059 \$	8 382 \$	8 824 \$	7 500 \$	8 824 \$	3 969 \$	5 295 \$	85 853 \$

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération des élus municipaux pour l'année 2025

		Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organisme mandataires ou supramunicipaux	
Élus	Fonction	Rémunération	Allocation de dépenses	Rémunération	Allocation de dépenses
Hugues Hénault	Maire	3 530 \$	1 765 \$	1 497 \$	749 \$
Annie Guimond	Mairesse suppléante	1 177 \$	588 \$	83 \$	41 \$
Sophie Malo	Conseillère	1 177 \$	588 \$		
Gabriel Arteau	Conseiller	1 177 \$	588 \$		
Françoise Boudrias	Conseillère	1 177 \$	588 \$		
Denis Filiatrault	Conseiller	1 177 \$	588 \$		
Johanne Fuoco	Conseillère	1 177 \$	588 \$		
		10 592 \$	5 293 \$	1 580 \$	790 \$

*La rémunération exclut les charges sociales

HUGUES HÉNAULT	ANNIE GUIMOND	SOPHIE MALO	GABRIEL ARTEAU	FRANÇOISE BOUDRIAS	DENIS FILIATRAULT	JOHANNE FUOCO	GRAND TOTAL
7 541 \$	1 889 \$	1 765 \$	1 765 \$	1 765 \$	1 765 \$	1 765 \$	18 255 \$